

**BULLETIN D'ADHESION AUX OPTIONS COMPLEMENTAIRES
FACULTATIVES « ACCIDENT CORPOREL » proposées par la FFHG**

Contrat MMA Entreprise n°127.120.913

A retourner, accompagné de votre chèque à : **AIAC Courtage, 14 rue de Clichy, 75311 Paris cedex 9.**

Je soussigné(e)

Nom – Prénom : **Date de naissance**
:

Adresse :

.....
.....
.....

Club de : **N° de licence** :

Adresse Email (obligatoire) :

Je souhaite bénéficier des garanties du contrat d'assurance « accident corporel ».

Option « B » ☐ prime: 15 € TTC
Option « C » ☐ prime: 25 € TTC

Et vous adresse le chèque correspondant libellé à l'ordre d'AIAC Courtage.

Clause bénéficiaire : en cas de décès de l'assuré, le bénéficiaire est, sauf stipulation contraire adressée par l'assuré au moyen d'une disposition écrite et signée, le conjoint survivant de l'assuré, non séparé de corps, non divorcé, à défaut les enfants légitimes reconnus ou adoptifs de l'assuré, à défaut les héritiers de l'assuré.

Si l'assuré(e) est mineur(e), les bénéficiaires sont les ayants droits légaux.

Nom, prénom et adresse du représentant légal pour un mineur :

.....
.....
.....

Je déclare avoir pris connaissance de la notice d'information du présent contrat.

Seules les demandes d'adhésion dûment complétées, signées et accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte par la Compagnie. Les garanties ne prendront effet qu'à la date de réception, par AIAC, du présent bulletin et du règlement de la prime. Les garanties prennent fin à la date de fin de validité de la licence pour la saison considérée.

Le soussigné peut demander à la compagnie communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, réassureurs et des organismes professionnels.

Fait à le.....

Signature (pour les mineur(e)s : son représentant légal) « lu et approuvé »